

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet TMT TABL	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31034-142736/A	Date 2015-07-30
Client Reference No. - N° de référence du client 31034-142736	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-211-6791	
File No. - N° de dossier VIC-5-38038 (211)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-24	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Park, Isabell	Buyer Id - Id de l'acheteur vic211
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3981 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: NATIONAL RESEARCH COUNCIL CANADA HERZBERG INST. OF ASTROPHYSICS DOMINION ASTROPHYSICAL OBS. 5071 WEST SAANICH RD R.R. 5 VICTORIA BRITISH COLUMBIA V9E2E7 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31034-142736

--- Ce blanc intentionnellement laissé de page ---

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. N/A
4. Compte rendu
5. Communications
6. Conflit d'intérêt

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire (s'il y a lieu)
4. Communications en période de soumission
5. Lois applicables
6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions
Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (s'il y a lieu)
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Assurances
13. Instructions d'expédition - livraison à destination
14. Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Liste des annexes

Annexe A - Énoncé des travaux
Annexe A1 - Critères techniques évalués obligatoires et de point d'évaluation
Annexe B - Base de paiement
Annexe C - Divulgence par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
Annexe D - non-entente de non-divulgence

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe E - Autorisations de tâches - PWGSC-TPSGC 572

Annexe F – Demande de paiement progressif – PWGSC-TPSGC 1111

LISTE D'ATTACHEMENTS (AD et RD)

En raison de la nature fortement technique des documents de conception, ils sont seulement disponibles en anglais. Quelques documents seront seulement disponibles sur la demande écrite (email) au maître d'ouvrage indiqué ci-dessus, y compris la soumission de l'accord réalisé de Non-divulgaration de l'annexe D.

AD – Formulaire dûment complété de Non-divulgaration requis

AD1 — TMT.AOS.TEC.15.028.REL01 Besoin de la conception des sous-systèmes de la structure du banc optique (TABL) et de la tourelle de soutien des instruments (IST) du NFIRAOS

Ce document décrit la conception des sous-systèmes de la structure du banc optique et de la tourelle de soutien des instruments.

AD3 - TMT.AOS.SPE.14.002.REL04 Document des normes de conception communes du NFIRAOS

Ce document définit les éléments communs des sous-systèmes optomécaniques du NFIRAOS et les exigences relatives à leur conception, afin d'en faciliter l'entretien courant et la maintenance.

AD2 — TMT.AOS.ICD.07.004.CCR12 Document de contrôle des interfaces de la structure du télescope (STR) au système d'optique adaptative infrarouge à champ étroit (NFIRAOS)

Ce document donne un aperçu des exigences pour l'interface externe du sous-système de l'IST et la structure du télescope

AD4 — TMT.AOS.PDD.11.005.REL01 Le « NFIRAOS PDUR Book »

Ce rapport documente la conception des sous-systèmes du NFIRAOS au moment de la définition préliminaire et recense tous les sous-systèmes pertinents soutenus par la TABL et l'IST et qui doivent être adaptés pour le montage, l'installation, l'accès et l'entret

RD – Non-divulgaration non requise

Les documents de référence contiennent l'information complétant, expliquant, détaillant, ou soutenant autrement l'information incluse dans le document courant.

RD1 – NFIRAOS Design Requirements Document, (TMT.AOS.DRD.07.002)

RD2 – 12a Integration AIV storyboard NFIRAOS PDU Final Review (TMT.AOS.PRE.11.154)

RD3 – NFIRAOS Preliminary structural design and analysis report (TMT.AOS.TEC.11.051)

RD4 – URS Report: Site-Specific Seismic Hazard Assessment (TMT.STR.TEC.10.001)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions compte six parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux et la Base de paiement.

2. Aperçu et Résumé des exigences

Aperçu

Dans le cadre de la contribution du Canada au projet du Télescope de trente mètres (TMT), le personnel de CNRC-Herzberg, en collaboration avec un consortium de partenaires des milieux de recherche universitaire et de l'industrie, a le mandat de concevoir le système à optique adaptative dans l'infrarouge à champ étroit (NFIRAOS) de l'instrument. Le NFIRAOS est un élément clé du système d'optique du TMT. En substance, le NFIRAOS corrige l'effet de flou qui se produit lorsque la lumière traverse un médium dynamique tel que l'atmosphère terrestre. L'apport représenté par le NFIRAOS au projet du TMT est la capacité de produire des images comparables à celles des télescopes spatiaux, qui ne subissent pas les effets de l'atmosphère, tout en offrant tous les avantages propres aux observatoires terrestres. Une fois la lumière captée « corrigée » par le NFIRAOS, elle est relayée par l'interface au spectrographe interféromètre infrarouge (IRIS), un instrument client.

Les programmes d'astronomie menés par le gouvernement du Canada sous l'égide du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) (programmes connus comme CNRC-Herzberg) procèdent actuellement à la phase de conception et de développement préconstruction du système d'optique adaptative (OA) pour le projet du TMT. L'observatoire du TMT, qui sera érigé au sommet du mont Mauna Kea sur l'île d'Hawaï, se greffera au réseau des grands observatoires mondiaux. Pour de plus amples informations au sujet du projet du TMT, veuillez consulter www.tmt.org

Résumé des exigences

Le CNRC a besoin de services de génie et de conception en appui du sous-système de structure du banc optique (TABL) du NFIRAOS, d'une ossature tridimensionnelle qui héberge l'optomécanique du NFIRAOS et du sous-système de structure portante des instruments (IST), qui assure l'interface structurelle entre le NFIRAOS et les éléments structuraux du télescope. Un montage en hexapode (de trois bipodes) relie la TABL à l'IST sur le plan cinématique. L'IST assure aussi le soutien structurel pour l'enceinte d'optique du NFIRAOS (ENCL) et trois instruments de clients.

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les entrepreneurs qui présentent une soumission en réponse au présent appel d'offres devront respecter les dates de livraison prévues, qui sont essentielles pour que le Canada puisse fournir les produits qu'il doit livrer dans les temps impartis dans l'échéancier du projet de TMT.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 – Attestations, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#).

Chargez le contrat d'autorisation

Que le travail exigé dans cette sollicitation est limité à la **phase suivante 1 seulement**. N'importe quel travail suivant (si approuvé) sera conduit sous un séparé chargeant l'autorisation dans le contrat.

3. N/A

4. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

5. Communications

À titre de courtoisie, et afin de coordonner les annonces publiques liées au présent contrat, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser l'autorité contractante cinq jours à l'avance de leur intention de rendre public une annonce relative à la recommandation de l'attribution d'un contrat, ou toute autre information relative au contrat. Le gouvernement du Canada conserve le droit de faire les annonces initiales concernant les contrats.

6. Conflit d'intérêt

Les travaux décrits au présent et les produits livrables dans le cadre de tout marché subséquent interdisent spécifiquement l'élaboration de tout énoncé des travaux, de critères d'évaluation ou de tout autre document connexe à l'appel d'offres. L'entrepreneur, ses sous-traitants ou quelconque de leurs représentants, impliqués directement ou non dans l'exécution des travaux et/ou dans la production de produits livrables d'un marché subséquent, pourront présenter une proposition pour toute invitation à soumissionner éventuelle liée à la production ou à l'exploitation de tout concept ou prototype mis au point ou livré dans le cadre de tout marché subséquent.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des [clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le document 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CUA

A7035T (2007-05-25) Liste des sous-traitants proposés

A9033T (2012-07-16) Capacité financière

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 5 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :
- (a) Les soumissionnaires doivent soumettre un prix ferme tout compris pour le travail.
 - (b) L'information doit être fournie en conformité avec la base de paiement à l'annexe B.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- (c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire leur approche d'une manière complète, concise et claire pour effectuer le travail.

La proposition technique abordera clairement et de façon assez détaillée les aspects visés par les critères qui en permettront l'évaluation. Reprendre simplement les termes de l'appel d'offres ne suffit pas. Pour faciliter l'évaluation de la proposition, le Canada exige du soumissionnaire qu'il aborde les différents points dans l'ordre où ils sont présentés dans les critères d'évaluation, en reprenant les mêmes en-têtes. Pour éviter les répétitions, le soumissionnaire pourra faire référence à diverses parties de sa proposition en identifiant le paragraphe et la page où le point a été abordé.

La soumission technique comprend les éléments suivants :

Tous les renseignements requis pour établir la conformité des soumissions aux critères d'évaluation technique cotés se trouvent à l'annexe A1.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La trousse d'appel d'offres comprend les documents électroniques énumérés ci-dessous qui sont essentiels à la compréhension de la nature technique des travaux exigés et qui doivent être demandés par les fournisseurs à l'autorité contractante de TPSGC.

1.1.1 Renseignements à l'appui

Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas fourni toutes renseignements à l'appui en vertu de critères techniques, l'autorité contractante pourra par la suite en faire la demande par écrit, y compris après la date de clôture des soumissions. Il est obligatoire que le soumissionnaire fournisse les renseignements à l'appui dans les trois (3) jours de la demande écrite ou dans le délai plus long précisé ou convenu par l'autorité contractante dans l'avis au soumissionnaire.

1.1.2 Critères techniques obligatoires et cotés

Voir l'annexe A1.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour le critère; et
 - d. obtenir le nombre minimal de 41 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 103 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) et b) et c) et d) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30% .
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente **un exemple** où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
	Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1	3	2

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits et aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que : Le(s) service(s) offert est(ont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T. **Oui () ou Non ()**

1.2.1.1 Clause du guide des CUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

- Produit canadien** : Un produit entièrement fabriqué au Canada ou d'origine canadienne est considéré comme un produit canadien. Un produit dont des composantes sont importées peut aussi être considéré comme produit canadien aux fins de la politique, pourvu qu'il ait été suffisamment transformé au Canada pour être conforme à la définition des Règles d'origine établies par *L'Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA). Aux fins de cette détermination,

il faut remplacer le terme « territoire », qui figure dans les Règles d'origine de l'ALENA, par celui de « Canada ». (Consulter l'Annexe 3.6(9) du *Guide des approvisionnements*.)

Pour les photocopieurs, ordinateurs et matériel de bureau dans les groupes 36, 70 et 74 du « Federal Supply Classification » (FSC) (classification fédérale des approvisionnements), seuls les produits des entreprises du Programme de partenariat MERIT et de CERCLE ou des entreprises qui faisaient partie du groupe prioritaire 1 avant avril 1992, sont considérés comme des produits canadiens (voir paragraphe 6.a) ci-dessous).

2. **Service canadien** : Un service fourni par un individu établi au Canada est considéré comme un service canadien. Lorsqu'un besoin consiste en l'achat de seulement un service, lequel est fourni par plus d'un individu, le service sera considéré comme canadien si au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission pour le service est fourni par des individus établis au Canada.
3. **Produits divers** : Lorsque les besoins consistent en l'achat de plusieurs produits, l'une des deux méthodes suivantes est appliquée :
 - a. évaluation globale : au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des produits canadiens; ou,
 - b. évaluation individuelle de chaque article : dans certains cas, chaque article de la soumission peut être évalué individuellement et des contrats peuvent être attribués à plus d'un fournisseur. Dans ces cas, les fournisseurs doivent alors indiquer séparément chaque produit qui est conforme à la définition des produits canadiens.
4. **Services divers** : Pour les besoins se composant de plus d'un service, au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des services fournis par des individus établis au Canada.
5. **Combinaison de produits et de services** : Si à la fois des produits et des services doivent être achetés, au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission doit correspondre à des produits et des services canadiens (tel que défini ci-dessus).
Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.
6. **Autres produits et services canadiens** :
 - a. Pour les photocopieurs, ordinateurs et matériel de bureau dans les groupes 36, 70 et 74 du FSC, seuls les produits des entreprises suivantes sont considérés comme des produits canadiens :
 - i. les partenaires MERIT du Programme de partenariat MERIT (administré par Industrie Canada [IC] et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC]);
 - ii. les entreprises qui, en date du 31 mars 1992, faisaient partie du groupe prioritaire 1, conformément à la Politique relative aux groupes prioritaires alors en vigueur; ou
 - iii. les entreprises CERCLE Canada comme convenu entre IC et TPSGC.
 - b. Textiles : Les textiles sont considérés comme des produits canadiens lorsqu'ils sont conformes à une règle d'origine modifiée, dont il est possible d'obtenir des exemplaires auprès de la Division des vêtements et textiles, Direction des produits commerciaux et de consommation.

2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

2.3.1 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire il atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.3.2 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

2.3.3 Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

1.1.1 Processus d'autorisation des tâches

1. Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « Autorisation de tâches » de l'annexe E.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les 14 jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le chargé de projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

1.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le chargé de projet peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 40 000\$, les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autorisée par le chargé de projet et l'autorité contractante avant d'être émise.

1.1.3 Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches

L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée en vertu du contrat au moyen d'autorisations de tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1 Conditions générales

2040 (2015-07-03), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.1.1 Intellectual Property

K3305C (2008-05-12) Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

K3315C (2008-05-12) Licence concernant les droits de propriété intellectuelle sur l'information appartenant au Canada

K3410C (2015-02-25) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

2.2 Entente de non-divulgaration

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgaration, incluse à l'annexe D, remplie et signée et l'envoyer au l'autorité contractante avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au **31 mars 2016** inclusivement.

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) d'un (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Ji-Yon Isabell Park

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Téléphone : 250-363-3981
Courriel: ji-yonisabell.park@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est:

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Contact pour:	Nom	Téléphone	Courriel
Questions contractantes			
Questions techniques			
Questions de facturation			

5.4 Responsable de fourniture

L'autorité responsable de l'inspection pour le contrat est :

L'autorité de fourniture est le représentant du département ou de l'agence pour qui les travaux sont menés à bien dans le cadre du contrat. L'autorité de fourniture est responsable de l'exécution des outils et des processus exigés pour l'administration du contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable de fourniture; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

Clause du guide des CUA A3025C (2013-03-21)

7. Paiement

7.1 Base de paiement - Contrat

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un profit établi conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ (**le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le prix plafond est assujéti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

7.1.1 Base de paiement - Autorisations de tâches

L'un des types de base de paiement suivants fera partie de l'autorisation de tâche (AT) approuvée. Le prix de la tâche sera établi conformément à la base de paiement comme précisé dans l'AT approuvée

(a) AT à Prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé _____ (insérer « un prix de lot ferme de ___\$ » OU « un (des) prix unitaire(s) ferme(s) ») (insérer « conformément à la Base de paiement, dans l'annexe ___ » OU « comme détaillé dans la Base de paiement ci-dessous »), comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane _____ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(b) AT à prix plafond

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus _____ (insérer « un tarif fixe, » OU « un profit, ») établis conformément à la base de paiement de l'annexe __, jusqu'au prix plafond précisé dans l'AT. Les droits de douane _____, (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le prix plafond est assujéti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par _____ (insérer « l'autorité contractante » OU « le responsable technique », selon le cas) avant d'être intégrés aux travaux.

(c) AT assujétié à une limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a engagés raisonnablement et convenablement dans l'exécution des travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) approuvée, comme ils ont été déterminés conformément à la base de paiement _____ (insérer « qui figure dans l'annexe ___ » OU « détaillée ci-dessous »), jusqu'à la limite des dépenses indiquée dans l'AT approuvée.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT approuvée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AT approuvée. Les droits de douane _____ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

7.3 Modalités de paiement - Contrat

7.3.1 Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>) Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
- (c) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

7.3.2 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat en Annexe B.

7.3.3 Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

7.4 Modalités de paiement – Autorisation de tâche

7.4.1 Les paiements seront versés à raison d'une fois par mois au plus.

7.4.2 Selon les modalités de paiement précisées dans l'autorisation de tâche (AT), une des clauses suivantes s'appliquera.

7.4.2.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement de l'AT et du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.4.2.2 Paiements d'étape (Pour une AT à prix ferme)

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans l'AT et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;

- (b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

7.4.2.3 Paiements progressifs (Pour une AT assujettie à une limitation de dépenses ou à un prix plafond)

- (a) Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de ____ (*insérer*) p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - (ii) le montant réclamé est conforme à la base de paiement et à l'autorisation de tâche;
 - (iii) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas ____ (*insérer*) p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu de l'autorisation de tâche.
- (b) Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat lorsque tous les travaux exigés selon l'autorisation de tâche auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une facture finale pour le paiement est présentée.
- (c) Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

7.5 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

H4500C (2010-01-11), Droit de rétention - article 427 de la *Loi sur les banques*

8. Instructions relatives à la facturation - demande de paiement progressif

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter:

- a. toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- c. une liste de toutes les dépenses;
- d. la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

Chaque demande doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs, frais de déplacement et de subsistance;
 - c. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.
 3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer au responsable de fourniture identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

Le responsable de fourniture fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.
 4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9.3 Clauses du guide des CCUA

A0285C (2007-05-25) Indemnisation des accidents du travail

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur (**sera précisé à l'attribution du contrat**) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation

31034-142736/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2040 (2015-07-03), Conditions générales - recherche et développement, comme modifié dans la section 2.1 ci-dessus;
- c) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe B, Base de paiement / Calendrier des étapes;
- e) l'Annexe C - Divulgence par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- f) l'Annexe D, Entente de non-divulgence;
- g) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat « , clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications)

12. Assurances

Clause du guide des CUA G1005C (2008-05-12), Assurances

13. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Conseil national de recherches du Canada, 5071 West Saanich Road, Victoria , C.-B. Canada V9E2E7 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

14. Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Phased Contrat

Le contrat échelonné le travail exigé dans cette sollicitation est limité à la **phase suivante 1 seulement**

Canada at its discretion may choose to amend the contract issued for Phase 1 to include the work under Phase 2.

Note 1: Bidders in responding to this solicitation are agreeing they have the capabilities and capacity to execute the work required for Phase 1 and 2¹.

ÉTAPE 1 : Conception finale de sous-système TABL et ISM du NFIRAOS

Les travaux de la phase 1 à réaliser consistent en la conception finale du sous-système du TABL et ISM, notamment la tête optique, les platines mobiles, la structure de support et le matériel de contrôle du mouvement.

Les travaux incluent plus précisément ce qui suit :

1. Faire passer le sous-système NSS de la phase du développement (examen de conception préliminaire) (ECP) à la conception au niveau de l'examen de la conception finale (ECF) en accord avec les définitions des niveaux d'examen de la conception adoptées par le Bureau du projet de télescope de trente mètres (TMTPO)².
 - Au niveau de l'examen de la conception préliminaire (ECP), on a fait la démonstration d'une conception et défini les grandes lignes des processus connexes à mettre en œuvre pour réaliser le sous-système. Les tâches principales de conception vérifiées dans le cadre de l'examen sont :
 - une conception suffisamment détaillée pour établir que i) la majorité des exigences relatives à la conception et aux interfaces sont respectées et ii) tous les choix importants en matière de conception du sous-ensemble ont été faits;
 - le développement des technologies habilitantes;
 - la suppression des principaux risques techniques;
 - la définition des grandes lignes de l'assemblage, de l'intégration et de la vérification de l'intégration du système global du NFIRAOS à CNRC-Herzberg et à l'observatoire du TMT;
 - l'établissement des plans d'achat des éléments du système d'optique à long délai de livraison;
 - la définition de l'échéancier et des coûts de la conception finale;
 - l'évaluation des coûts estimatifs ascendants de la fabrication et de la construction des sous-systèmes;
 - la définition de l'échéancier de construction et de fabrication intégré avec l'échéancier global du projet du TMT;
 - le plan initial relatif à l'analyse des modes de défaillance et de leurs effets (AMDE) et l'évaluation des risques et des dangers.

¹ Bidders are not required to have fabrication capability in-house; however, bidders must demonstrate their experience and ability to coordinate and supervise fabrication work should Phase 2 work be subcontracted. Conversely, bidders who are capable to perform Phase 2 work can subcontract Phase 1 work as long as division of work and responsibilities are clearly stated in their proposal. In both cases, the bidder proposals must meet the Technical Evaluation Criteria stated in ANNEX A1.

² TMT Reviews: Definitions, Guidelines, And Procedures, TMT.SEN.SPE.12.002

- Les travaux d'élaboration de la conception au niveau de l'examen de la conception finale (ECF) fournis par l'entrepreneur démontreront qu'il est possible de réaliser la conception détaillée du sous-système et définiront les processus d'exécution à employer. Les principales tâches de conception du sous-système qui incombent à l'entrepreneur sont :
 - la conception finale prête pour la construction et la production, ainsi que la définition de l'étendue des travaux de fabrication et de celle des achats;
 - la transposition en procédés industriels des principales technologies;
 - la conformité aux exigences et la compatibilité avec les interfaces;
 - les plans d'AQ et de CQ des fournisseurs;
 - l'analyse des modes de défaillance et de leurs effets (AMDE) et les prévisions de la fiabilité;
 - les procédures d'exploitation et de maintenance;
 - l'amélioration du plan, du budget et de l'échéancier de la fabrication et de la construction.

Dans le cadre des travaux de la phase 1, l'entrepreneur doit achever la conception de la TABL et de l'IST de manière à illustrer que les exigences et les fonctionnalités conceptuelles globales des sous-systèmes seront respectées au chapitre des propriétés de masse, des charges, de la rigidité, de l'aptitude de survie aux séismes, de la précision de la fabrication, de la capacité d'alignement, de la faisabilité du transport, de la répétabilité de l'assemblage et de la stabilité structurelle à long terme avec des adaptations spécifiques³ pour l'installation et l'enlèvement de tous les systèmes d'interfaçage et seront incluses dans la conception.

2. Préparer une proposition à prix fixe, établir les coûts et dresser un calendrier pour la fabrication, l'intégration, la vérification et la livraison des sous-systèmes complets à l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC, en fonction des exigences de conception et d'interface, avec les documents d'ingénierie des systèmes et les documents de contrôle du projet figurant à l'annexe A de l'Énoncé des travaux.

3. Fournir un ensemble de documents sur la conception finale des sous-systèmes selon la liste des produits livrables figurant à l'annexe A de l'Énoncé des travaux.

Description des travaux

1. Activités de conception finale des sous-systèmes (ensemble optomécanique seulement)
 - a. Examen et évaluation des conceptions préliminaires de la TABL et de l'IST selon l'ensemble des documents de conception fournis⁴.
 - b. Élaborer la conception finale, y compris les documents décrivant la conception et l'analyse technique, conformément aux documents de conception fournis.
 - c. Compiler une matrice de conformité relativement aux exigences de conception et d'interface et documenter comment le concept élaboré satisfait pleinement aux exigences, y compris la prise en compte de l'AMPE, de la prédiction de la fiabilité et de la liste des pièces de rechange, s'il y a lieu.

³ Cette partie des travaux de conception devrait être itérative et interactive avec l'équipe du NFIRAOS.

⁴ Y compris la revue des modèles CAO, des modèles d'analyse des éléments finis ANSYS de la TABL et de l'IST avec les détails des masses non structurelles à accommoder, et tous les documents internes pertinents de contrôle des interfaces des sous-systèmes optomécaniques montés sur la TABL produits par l'inventeur, ainsi que les documents de contrôle des interfaces des instruments pris en charge par l'IST, produits par le client.

2. Activités d'élaboration de la proposition à prix fixe contraignante (achèvement de la conception finale du sous-système NSEN)
 - i. Produire les dessins de fabrication et les devis quantitatifs pour les articles à long délai d'exécution.
 - ii. Élaborer un plan de fabrication et d'assemblage à l'aide des plans d'assurance et de contrôle de la qualité du vendeur pour assurer la conformité en matière de production.
 - iii. Documenter les procédures d'entretien associées à la conception proposée, afin de satisfaire à l'exigence en matière de durée de vie.
 - iv. Décrire les activités liées à l'ingénierie système et à la gestion et au contrôle du projet, par exemple les rapports d'assurance et de contrôle de la qualité, la matrice de conformité, les plans de vérification et d'essai et les rapports de vérification et d'essai, afin de démontrer la conformité à toutes les exigences.

Produits livrables de l'étape 1

- Les produits livrables se rapportant aux documents, aux conceptions et aux dessins seront livrés en anglais et dans le format déterminé par l'autorité de projet du CNRC.
- Téléconférence de lancement⁵ avec le plan de projet initial
 - Le plan du projet devra contenir suffisamment d'information pour définir la ventilation des travaux relatifs à toutes les tâches d'ingénierie, de systémique et de contrôle du projet requises pour l'exécution des travaux de l'étape 1. Chaque tâche prévue devra préciser les éléments connexes : ressources affectées, durée; coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et des achats, logique des liens prédécesseurs et successeurs relative au déroulement des opérations. De plus, les principales étapes seront clairement définies dans le plan du projet conformément à la liste des étapes qui se trouve dans la section intitulée « Échéancier des principales activités ».
 - Le plan du projet sera fourni dans le format d'origine produit par le logiciel de gestion de projet utilisé ainsi qu'en format PDF.
- Réunions d'avancement bimensuelles par téléconférence, avec rapports d'étape
 - Les rapports d'étape seront prêts à distribuer deux jours avant la réunion d'avancement bimensuelle. Il s'agira d'un résumé concis de l'état actuel des travaux en cours conformément au plan du projet et on y trouvera la description des résultats obtenus durant la période en cours et les travaux prévus au cours de la prochaine période. En outre, le rapport d'étape fera mention des questions et des problèmes non réglés, qui pourront être de nature technique, programmatique ou financière, et qui pourraient avoir une incidence sur l'échéancier et le budget du projet. L'entrepreneur proposera également des mesures correctives destinées à atténuer et/ou à régler les questions soulevées, afin que le projet puisse progresser rapidement.
 - Le rapport d'étape sera fourni en format MS Word ou PDF.
 - Pour le premier rapport bimensuel de chaque mois, il faudra disposer de renseignements à jour sur le programme, tels que le pourcentage d'achèvement, les coûts de la main-d'œuvre et des achats. Cela doit s'étendre à chaque tâche prévue dans le plan du projet examiné à la réunion d'avancement pour permettre à l'autorité de projet du CNRC de calculer la valeur acquise.
- Rapport préliminaire sur l'examen de la conception

⁵ L'Institut Herzberg se réserve l'option de tenir la réunion de lancement dans les bureaux de l'entrepreneur.

- Le rapport sur l'examen de la conception est un document portant sur l'évaluation de la forme et de la fonction de la conception préliminaire dans le contexte des exigences au titre de la conception et des interfaces des sous-systèmes établies dans les documents fournis.
- Le rapport doit présenter une évaluation de l'aspect pratique de la conception préliminaire proposée dans le contexte des facteurs à considérer au chapitre de la réponse statique et dynamique, de la fabrication, de l'alignement, de l'expédition et de l'assemblage. De plus, le rapport doit établir le plan et le calendrier de l'entrepreneur pour faire avancer les travaux de conception finale et il doit revoir en conséquence le plan de projet initial présenté lors de la réunion de lancement.
- Le rapport doit être en format MS Word.
- Le plan de projet révisé doit être présenté dans le même format de fichier que le plan de projet initial, ainsi qu'en format PDF.
- Rapport sur la description de la conception de la TABL et de l'IST
 - Le rapport de description de la conception est un document qui décrit la forme et la fonction de la conception finale, en fonction des exigences relatives à la conception et aux interfaces des sous-systèmes.
 - Le rapport doit aborder les paramètres de conception, les particularités des joints et les procédures de fabrication au chapitre des propriétés de masse, des charges, de la rigidité, de la capacité de survivre aux séismes, de la précision de la fabrication, de la capacité d'alignement, de la faisabilité du transport, de la répétabilité du montage de la stabilité structurelle à long terme (géométrique et dimensionnelle), avec des adaptations spécifiques pour l'installation et l'enlèvement de tous les sous-systèmes d'interface.
 - Les charges doivent être précisées suivant la norme ASCE-7 (2010) et les vérifications de la conception pour l'acier selon la norme AISC (2005), ou des normes équivalentes.
 - L'aptitude de survie aux séismes doit être évaluée pour sept séries chronologiques de réponses sismiques (fournies).
 - Les procédures de fabrication doivent tenir compte de la précision et de la stabilité à long terme à l'intérieur de la plage de fonctionnement prévue, telle que précisée.
 - Les exigences de revêtement pour tenir compte de la lumière parasite et de la protection environnementale.
 - Le raccordement structural de la TABL doit être conforme aux configurations du montage et aux limites de taille pour le transport, comme il est précisé dans le contexte des considérations d'alignement et de répétabilité.
 - Le raccordement structural de l'IST doit être conforme aux configurations de montage et aux limites de taille pour le transport, comme il est précisé, et les points d'interface avec la TABL, l'ENCL et les instruments des clients dans le contexte des considérations d'alignement et de répétabilité. La tâche de la décomposition de l'IST au niveau de la TABL ne revient pas à l'entrepreneur. Le budget d'alignement du NFIRAOS suppose que l'IST sera décomposée d'une manière particulière au point d'interface avec la TABL.
 - La faisabilité du transport doit aborder la logistique d'expédition sur le plan des modes de transport, la taille et le poids des pièces en ce qui concerne l'acheminement (routes et ports) entre le site de fabrication et l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC, puis entre l'Institut Herzberg et l'Observatoire du TTM, en plus de la protection des contenus contre les dommages physiques et d'origine environnementale au cours de la manutention et de l'expédition.
 - Le rapport sera produit en format MS Word.

- Rapport d'étude technique
 - Le rapport d'analyse de la conception renfermera suffisamment d'information technique pour qu'un lecteur compétent puisse comprendre les hypothèses de conception, les théories d'ingénierie et les outils analytiques utilisés pour exécuter la conception. Il indiquera la marge de conception obtenue, soit le coefficient de sécurité, ainsi que les limites et les incertitudes de l'analyse en rapport avec les exigences relatives à la conception.
 - L'analyse de la conception sera calculée en unités SI et le rapport résultant sera fourni dans le format de fichier d'origine du logiciel d'analyse ainsi qu'en format PDF.
- Matrice de conformité, plan de vérification et d'essai
 - La matrice de conformité est une liste sous forme de tableau de toutes les exigences relatives à la conception et aux interfaces, et des justifications expliquant dans chaque cas comment la conception finale élaborée respecte intégralement toutes les exigences posées.
 - Le plan de vérification et d'essai documente les montages d'essai et les procédures connexes qui doivent être mis en œuvre pour vérifier la conformité aux exigences définies. Le plan de vérification et d'essai devra décrire le calendrier des essais à effectuer à l'étape de la fabrication.
 - Le plan de vérification et d'essai présentera sous forme de tableau la méthodologie réussite/échec qui servira à vérifier la conformité aux exigences relatives à la conception et aux interfaces fournies par le CNRC; il décrira aussi le matériel et les montages d'essai proposés dans le but de vérifier les performances. Les renseignements supplémentaires tels que les certificats d'étalonnage, les caractéristiques du matériel et la précision du matériel d'essai seront aussi fournis.
 - La matrice de conformité ainsi que le plan de vérification et d'essai seront produits en format MS Word ou MS Excel.
- Ensemble de documents sur les prévisions de temps d'arrêt, s'il y a lieu
 - Cet ensemble de documents, qui comprend l'AMDE, les prévisions de la fiabilité, des estimations du temps de réparation et une liste des pièces de rechange pour tous les composants essentiels, vise à démontrer que le sous-système proposé respecte le budget de temps d'arrêt requis.
 - Les prévisions de temps d'arrêt doivent être présentées en format de fichier d'origine du logiciel d'analyse ainsi qu'en format PDF.
- Modèles CAO et modèles d'analyse des éléments finis pour la conception
 - Ce sont les modèles CAO et les modèles d'analyse des éléments finis (MAEF) élaborés par l'entrepreneur pour la conception finale de la TABL et de l'IST.
 - Les modèles CAO doivent comprendre l'assemblage de la TABL et de l'IST, ainsi que les sous-ensembles individuels.
 - Le fichier doit être en format AutoDesk Inventor (préférée) ou SolidWorks avec les fichiers STEP correspondants.
 - Les MAEF doivent être en format ANSYS et inclure tous les fichiers SCRIBE et de bases de données connexes.
- Dessins de fabrication et nomenclature précisant les articles à long délai de livraison
 - Il s'agit d'un jeu de documents qui appuient les achats d'éléments et de matériaux, et la fabrication du sous-système.

- Le jeu de dessins doit inclure de l'information sur la fabrication de la TABL et de l'IST, y compris les conteneurs d'expédition, les outils spéciaux, les organes d'assemblage et les gabarits de manutention.
- Les dessins de fabrication devront suivre les normes de dessin canadiennes établies et être fournis dans le format d'origine produit par le logiciel de dessin assisté par ordinateur utilisé ainsi qu'en format PDF.
- La nomenclature sera fournie en format MS Excel ou PDF.
- Plan de fabrication et d'assemblage, et plan d'AQ/CQ de l'entrepreneur
- Il s'agit d'un jeu de documents servant à décrire le plan de l'entrepreneur relatif à la mise en œuvre de la production du sous-système et les procédures connexes visant à garantir l'assurance et le contrôle de la qualité.
 - Le plan de fabrication doit décrire les processus de construction et les procédures métrologiques pour assurer une précision et une stabilité à long terme (géométriques et dimensionnelles) de la structure.
 - Le plan d'assemblage doit suivre les étapes d'installation décrites dans la référence [RD2] et répondre aux exigences d'expédition et d'installation de la TABL et de l'IST à l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC à Victoria et sur la plateforme Nasmyth du télescope de l'Observatoire du TTM à une altitude de 4000 m, au sommet du Mauna Kea, à Hawaï (États-Unis), y compris les contraintes d'espace et les capacités des grues disponibles à chaque endroit. Le plan doit aborder les éléments suivants :
 - L'IST doit être démontée, ses pièces emballées et expédiées par terre et par mer depuis l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC jusqu'à l'Observatoire du TTM. Un objectif fort vise que ces pièces soient conçues de sorte à pouvoir tenir dans des conteneurs de livraison intermodaux standards. Des raccords boulonnés de forte répétabilité doivent être utilisés pour réassembler les composantes de l'IST. À noter que le soudage est interdit dans l'Observatoire.
 - La TABL peut constituer un objet unitaire. Dans ce cas, un conteneur d'expédition surdimensionné et des préparatifs logistiques particuliers seront nécessaires. Sinon, la conception de la TABL⁶ doit démontrer une forte répétabilité géométrique et dimensionnelle lorsqu'elle sera réassemblée à l'Observatoire du TTM après expédition de la TABL alignée à partir de l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC.
 - Les ouvrages d'étaie ou les dispositifs temporaires requis pour ériger l'IST en toute sécurité doivent être inclus dans la conception. L'assemblage de l'IST doit être effectué par séquence afin d'inclure l'installation des panneaux ou des sections de l'ENCL.
 - En général, les panneaux de l'ENCL sont installés de sorte à pouvoir être ajustés au plan vertical. L'IST doit être autoportante lorsque assemblée en partie, avec les traverses supérieures absentes, afin de faciliter l'installation des panneaux d'optique de l'ENCL et de la TABL.
 - La TABL doit être installée et couplée à l'IST en une seule pièce par un seul levage de grue. Une interface doit être établie entre la TABL et l'IST au moyen de fonctions de repérage reproductibles placées de chaque côté de cette interface.

⁶ La conception optimale de la TABL peut être en pièces en raison de considérations de fabrication et de coûts.

- Les fonctions de repérage doivent être incorporées dans la conception du bipied⁷ afin d'assurer que l'alignement entre la TABL et l'IST est conservé après le démontage et l'expédition.
- Le plan doit être présenté en format MS Word ou PDF.
- Procédures de maintenance, s'il y a lieu
 - Il s'agit d'un document qui décrit les inspections et la maintenance préventive requises pour faire en sorte que la conception proposée respecte la durée de vie théorique spécifiée.
 - L'entrepreneur indiquera toutes les pièces de rechange ou de remplacement requises pour la durée de vie théorique du sous-système.
 - L'entrepreneur indiquera tous les outils spéciaux, les montages d'assemblage et les gabarits de manutention relatifs aux procédures de maintenance requises.
 - Les procédures seront fournies en format MS Word.
 - Proposition à prix fixe contraignante La proposition de prix fixe doit inclure le coût de l'exécution de toutes les tâches de fabrication, d'assemblage, d'essai et de vérification des sous-systèmes, y compris les rapports révisés d'analyse technique et de description de la conception; le plan d'essai, de vérification et de matrice de conformité; l'ensemble des documents sur les prévisions de temps d'arrêt, les plans après construction, la liste des matériaux; le plan d'assemblage d'après le montage avec le rapport AQ/CQ de l'entrepreneur, y compris les certifications relativement aux matériaux; les procédures et le calendrier de maintenance révisés et le rapport de vérification après assemblage pour la livraison des sous-systèmes entièrement vérifiés à l'Institut Herzberg d'astrophysique du CNRC.
 - L'ensemble complet des documents de conception des sous-systèmes doit être fourni dans les mêmes formats indiqués à la phase 1.
 - La proposition de prix fixe doit comprendre la ventilation des coûts au niveau des éléments structurels, y compris les coûts des conteneurs d'expédition, des outils spéciaux, des organes de montage, des gabarits de manutention, des pièces de rechange, etc.
 - La proposition à prix fixe contiendra la ventilation du coût ainsi que le calendrier des activités de conception finale requis pour terminer la conception finale du sous-système, notamment les tâches suivantes : les rapports de la description de la conception et de l'analyse technique; le plan pour la matrice de conformité, la vérification et l'essai; la documentation de la prédiction du temps d'arrêt, les dessins de fabrication et les devis quantitatifs pour les articles à long délai d'exécution; le plan de fabrication et d'assemblage élaboré à l'aide des plans d'assurance et de contrôle de la qualité du vendeur; les procédures d'entretien, les estimations de l'horaire, etc.; ainsi que le rapport de l'essai de vérification correspondant, afin de livrer à Herzberg-CNRC des sous-systèmes entièrement vérifiés.
 - La proposition à prix fixe inclura la liste des documents, les contenants d'expédition, les outils spéciaux, les montages d'assemblage et les gabarits de manutention requis pour les sous-systèmes.
 - La proposition à prix fixe précisera les hypothèses relatives aux imprévus quant au coût et à l'échéancier.
 - La proposition sera fournie sous forme de tableau en format MS Word ou MS Excel.

⁷ Les responsabilités de conception du système bipied d'interfaçage sont partagées. L'entrepreneur est responsable de la conception de la structure, de l'ingénierie mécanique et de l'alignement. CNRC-Herzberg est responsable de la conception thermique des échangeurs de chaleur en ligne, un par bipied, entre l'IST à température ambiante et la TABL à une température de fonctionnement de — 30 °C.

Autres considérations

- L'entrepreneur déterminera quels sont les facteurs générateurs de coûts et de la conception dans les exigences relatives à la conception et aux interfaces de manière à ce qu'ils puissent faire l'objet de discussions à la réunion d'avancement bimensuelle dès qu'ils auront été établis à l'étape de la conception finale.
- À moins qu'une permission explicite ait été accordée par écrit, la conception de l'entrepreneur contribuera à faire progresser la conception élaborée pour l'examen de la conception préliminaire mentionnée dans le rapport de conception [AD4] et les documents des exigences [AD1, AD2, AD3].
- Les travaux de conception finale proposée (phase 1) constituent la base de la phase de fabrication et de construction des sous-systèmes du NFIRAOS.

Calendrier (estimé) des activités clés (à la suite de la date d'adjudication du contrat)

a.	Réunion de lancement	2 semaines
b.	Rapport préliminaire d'examen sur la conception et réunion de revue	2 mois
c.	Réunion de revue des progrès n°1	4 mois
d.	Rapports de description de la conception et d'analyse technique	7 mois
e.	Réunion de revue des progrès n° 2	7 mois
f.	Modèles CAO et AEF	8 mois
g.	Matrice de conformité et plan d'essai et de vérification	8 mois
h.	Ensembles de documents sur les prévisions de temps d'arrêt	8 mois
i.	Dessins de fabrication et liste des matériaux	10 mois
j.	Réunion de revue des progrès n° 3	10 mois
k.	Plans de fabrication et d'assemblage	11 mois
l.	Plan AQ/CQ de l'entrepreneur et procédures de maintenance	11 mois
m.	Proposition de prix fixe et réunion de clôture du projet	12 mois

Le coût approximatif de cette étape s'élève à 350 000 \$

Les phases additionnelles suivantes sont pour information seulement. C'est l'intention de ce projet pour continuer des phases suivantes avec le soumissionnaire réussi pour la phase 1.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ÉTAPE 2 : Fabrication, assemblage et vérification des sous-systèmes TABL et IST

Comme déterminé par le CNRC, l'entrepreneur fabriquera et livrera un sous-système complet dûment qualifié à CNRC-Herzberg conformément à la proposition à coût fixe qu'il aura fournie pour les travaux de l'étape 2. La livraison se fera au Conseil national de recherches du Canada, 5071 West Saanich Road, Victoria (Colombie-Britannique), Canada.

Le coût approximatif de cette étape s'élève à 1 580 000 \$.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A1 CRITÈRES TECHNIQUES ÉVALUÉS OBLIGATOIRES ET DE POINT D'ÉVALUATION

Les soumissions ne respectant pas tous les critères obligatoires seront jugées non conformes.

Les critères d'évaluation technique sont applicables à l'exécution des travaux requis en vertu de l'Étape 1 (obligatoires et d'évaluation) et pourraient être considérés comme acceptable pour les étapes ultérieures.

Critères techniques obligatoires	Échelle d'évaluation	Remarques
1.0 Outils de conception et d'analyse Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils possèdent les outils de conception et d'analyse appropriés pour réaliser les éléments de conception indiqués dans la Liste des documents du CNRC : TMT.AOS.TEC.15.028.REL01 TMT.AOS.ICD.07.004.CCR12 TMT.AOS.SPE.14.002.REL04 TMT.AOS.PDD.11.005.REL01	Obligatoire	Les soumissionnaires doivent inclure une liste complète du matériel/des installations dans leur proposition.
2.0 Équipement et infrastructure pour la construction Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont accès à des installations de fabrication de capacité suffisante pour produire la TABL et l'IST, et à l'équipement approprié pour la construction, l'inspection et l'AQ/CQ pour compléter les éléments de fabrication indiqués dans la Liste des documents du CNRC : TMT.AOS.TEC.15.028.REL01 TMT.AOS.ICD.07.004.CCR12 TMT.AOS.SPE.14.002.REL04 TMT.AOS.PDD.11.005.REL01	Obligatoire	La proposition des soumissionnaires doit inclure les licences et les documents appropriés.
3.0 RESSOURCES PROPOSÉES Fournir une liste des membres du personnel essentiels (avec CV) qui seront affectés au projet.	Obligatoire	Les CV doivent démontrer clairement que les ressources proposées peuvent satisfaire aux exigences de l'énoncé des travaux. Les soumissionnaires doivent inclure une ventilation estimée des ressources proposées. (Par exemple Chef de projet 20 %, ingénieur principal 20 %, ingénieur 40 %, technologue 20 %).

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CRITÈRES TECHNIQUES CÔTÉS PAR POINTS

Max = nombre maximum de points; Min = note de passage obligatoire; Page # = the page number in your bid that references the required substantiating documentation.

Bidders must obtain the required minimum points for **EACH** criterion with a pass mark. Bids not meeting this criteria will be declared non-responsive and not evaluated further.

Critères techniques cotés	Échelle d'évaluation	Max	Min
1.0 Offre technique			
1.1 Compréhension de l'« énoncé des travaux » Le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension de l'« énoncé des travaux » en prouvant de manière convaincante, dans ses propres mots, la compréhension qu'il a du contexte, de la portée et des objectifs du contrat résultant. La compréhension du contexte, de la portée et des objectifs démontrée doit être complète et ne pas se limiter à une simple description de l'énoncé des travaux. La compréhension des trois éléments susmentionnés (contexte, portée et objectifs) sera évaluée de façon indépendante. La cote attribuée sera la moyenne des cotes individuelles obtenues pour chacun des trois éléments. Exemple de calcul : La note du soumissionnaire est répartie de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none">- 15 points pour le contexte- 12 points pour la portée- 6 points pour les objectifs La note totale du soumissionnaire pour le critère 1.1 est $(15+12+6)/3 = 11$ points.	EXCELLENT - 15 pts BIEN TRÈS - 12 pts BON - 9 pts ACCEPTABLE - 6 pts FAIBLES - 3 pts INSUFFISANT – 0 pt Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.	15	9
2.0 Expérience du soumissionnaire Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en décrivant des projets pertinents réalisés (p. ex., conception, fabrication, assemblage, alignement, vérification et expédition de grands systèmes de précision à structure en acier qui fonctionnent à une température inférieure au point de congélation) et inclure l'information suivante : <ul style="list-style-type: none">a. le sujet, le contexte, les objectifs et la portée du projet;b. les périodes des projets (mois et année exacts du début, mois et année exacts de la fin de chaque projet);c. les dates exactes de la participation du soumissionnaire pour le projet;d. le(s) rôle(s) du soumissionnaire dans le projet (entrepreneur principal, sous-traitant, etc.);e. le budget;f. le nom du client;g. le nombre de ressources (équivalents temps plein) prenant part au projet pour chaque année de celui-ci;h. tout autre renseignement pertinent. L'équipe d'évaluation tiendra seulement compte des projets pour lesquels le soumissionnaire aura démontré la participation d'au moins un équivalent temps plein pendant au moins un an et qui répondent au critère s'y rattachant.			

2.1 Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets dans un domaine lié aux tâches du marché subséquent			
<p>2.1.1 Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de projets dans un domaine lié à la conception et l'analyse de grandes structures de précision en acier ou d'équivalents pour des applications à basse température.</p> <p>Pour obtenir des points dans cette section, il faut présenter jusqu'à 3 projets récents exécutés au cours des 7 dernières années et faisant au minimum état de ce qui suit :</p> <p>Au minimum, les exemples doivent indiquer les éléments et les matériaux de conception choisis, les outils analytiques et CAO utilisés, décrire les analyses pertinentes de la charge, de la déflexion, sismiques ou thermiques réalisées correspondant aux conditions générales de survie et de fonctionnement, comme les plages de températures, les tremblements de terre; la stabilité mécanique et la répétabilité; ou les caractéristiques de conception pertinentes applicables à la précision, la répétabilité et la stabilité à long terme (géométrique et dimensionnelle) des sous-systèmes.</p>	<p>EXCELLENT - 15 pts BIEN TRÈS - 12 pts BON - 9 pts ACCEPTABLE - 6 pts FAIBLES - 3 pts INSUFFISANT – 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>	15	6
<p>2.1.1.1 (Pas de score minimum) La valeur en dollars de chaque projet référencé à 2.1.1, doit être indiquée séparément. Les points seront calculés en fonction de la valeur totale des projets (jusqu'à un maximum de 3 projets)</p> <p>Exemple de calcul : La note du soumissionnaire est répartie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • > 300 K\$ = 5 points, • 225 K\$ à 300 K\$ = 4 points • 150 K\$ à 225 K\$ = 3 points • 75 K\$ à 150 K\$ = 2 points • 25 K\$ à 75 K\$ = 1 point • < 25 K\$ = 0 point 		5	Pas de min
2.1 Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets dans un domaine lié aux tâches du marché subséquent			
<p>2.2.1 Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de projets dans un domaine lié à la fabrication, l'assemblage, l'alignement, la vérification et l'expédition de grandes structures de précision en acier ou d'équivalents pour des applications à basse température.</p> <p>Pour obtenir des points dans cette section, il faut présenter jusqu'à 3 projets récents exécutés au cours des 7 dernières années et faisant au minimum état de ce qui suit :</p> <p>Au minimum, les exemples doivent démontrer les matériaux et le matériel de fabrication utilisés au cours du processus, la précision des opérations d'assemblage ainsi que la performance finale.</p>	<p>EXCELLENT - 15 pts BIEN TRÈS - 12 pts BON - 9 pts ACCEPTABLE - 6 pts FAIBLES - 3 pts INSUFFISANT – 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de</p>	15	6

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.		
2.2.1.1 (Pas de score minimum) La valeur en dollars de chaque projet référencé à 2.2.1, doit être indiquée séparément. Les points seront calculés en fonction de la valeur totale des projets (jusqu'à un maximum de 3 projets) Exemple de calcul : La note du soumissionnaire est répartie de la façon suivante :		5	Pas de min
<ul style="list-style-type: none"> • > 300 K\$ = 5 points, • 225 K\$ à 300 K\$ = 4 points • 150 K\$ à 225 K\$ = 3 points • 75 K\$ à 150 K\$ = 2 points • 25 K\$ à 75 K\$ = 1 point • < 25 K\$ = 0 point 			
3.0 Proposition de gestion			
3.1 Méthode de gestion du personnel et des tâches			
Le soumissionnaire doit décrire la méthode et les outils utilisés afin d'effectuer la gestion de son personnel en ce qui concerne la gestion des imprévus, la disponibilité des ressources et toute surcharge de travail dans le contexte d'un marché.			
3.1.1 Méthode de gestion:			
La méthode de gestion décrite par le soumissionnaire devrait être réaliste et tenir compte de chacun des aspects suivants : la gestion des imprévus, la disponibilité des ressources proposées, la surcharge de travail et le contexte imprévisible aux contrats de recherche et de développement.	EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE -26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT – 0 pt Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.	8	4
3.1.2 Outils utilisés:			
Le soumissionnaire devrait décrire les outils de contrôle et de planification qui permettront l'emploi d'une méthode de gestion efficace.	EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE -26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT – 0	8	2

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>		
<p>3.2 Méthode d'élaboration du plan de travail et de l'échéancier Le soumissionnaire devrait décrire la méthode proposée d'élaboration du plan de travail et de l'échéancier et en démontrer l'efficacité dans un contexte de contrat à autorisation de tâches.</p>			
<p>3.2.1 Méthode d'élaboration du plan de travail et de l'échéancier Le soumissionnaire devrait décrire la méthode proposée d'élaboration du plan de travail et de l'échéancier. Le soumissionnaire devrait décrire la façon dont sa méthode d'élaboration du plan de travail et de l'échéancier tient compte des éléments de risque du projet et de la nature imprévisible aux contrats de recherche et de développement.</p>	<p>EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE - 26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT - 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>	<p>8</p>	<p>2</p>
<p>3.2.2 Démonstration de l'efficacité Le soumissionnaire doit clairement démontrer que sa méthode d'élaboration d'un plan et d'un calendrier de travail a été appliquée et vérifiée avec succès dans le cadre de projets de conception et de fabrication antérieurs, avec l'accent sur la gestion d'un calendrier au cours de la phase de construction. Pour obtenir des points, il faut un minimum d'un projet jusqu'à un maximum de trois. Le projet doit être récent, c.-à-d. réalisé au cours des cinq dernières années.</p>	<p>EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE - 26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT - 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>	<p>8</p>	<p>4</p>
<p>3.3 Processus d'assurance qualité Le soumissionnaire devrait décrire sa méthode de gestion afin d'assurer un suivi de l'avancement des travaux et le respect des délais prescrits. Il devrait également décrire son processus d'assurance-qualité et les outils utilisés afin d'assurer la livraison d'un produit répondant aux exigences. Il devrait en outre démontrer clairement et hors de tout doute raisonnable que cette méthode a été éprouvée et efficace dans le cadre de projets antérieurs.</p>			

<p>3.3.1 Processus d'assurance-qualité Le soumissionnaire devrait décrire son processus d'assurance-qualité, lequel devrait comprendre au moins ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> la vérification et la validation du travail effectué; la validation du respect des exigences du client; la détermination des éléments qui nécessiteront des améliorations. <p>Le soumissionnaire devrait clairement démontrer que son processus d'assurance-qualité a été appliqué et éprouvé avec succès lors de projets antérieurs.</p>	<p>EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE -26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT – 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>	<p>8</p>	<p>2</p>
<p>4. Méthodologie d'emballage pour l'expédition Le soumissionnaire doit démontrer que des méthodes ont été établies pour assurer que les grands éléments de structure peuvent être manipulés en toute sécurité pendant la fabrication et l'assemblage, qu'ils seront emballés ou mis en caisse adéquatement pour protéger les contenus contre les dommages en cours d'expédition et d'origine environnementale et que la logistique d'expédition sera mise en œuvre avec succès. Le soumissionnaire doit inclure des exemples d'outils spéciaux, d'organes de montage, de gabarits de manipulation, de conception d'emballage ou de mise en caisse utilisés dans le cadre de projets réalisés.</p>	<p>EXCELLENT - 8 pts BIEN TRÈS - 6 pts BON - 4 pts ACCEPTABLE -26 pts FAIBLES - 1 pts INSUFFISANT – 0 pt</p> <p>Il est à noter que la définition de chaque élément de l'échelle d'évaluation figure à la fin du présent document.</p>	<p>8</p>	<p>2</p>

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES QUALITATIFS

INADÉQUAT	FAIBLE	ACCEPTABLE	BON	TRÈS BON	EXCELLENT
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués ou renseignements fournis inadéquats.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences.	Connaît jusqu'à un certain point les exigences.	Démontre une bonne compréhension des exigences.	Démontre une très bonne compréhension des exigences.	Démontre une excellente compréhension des exigences.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Faiblesse ne peut être corrigée ou faible probabilité.	De façon générale, il y a de bonnes chances que les faiblesses puissent être corrigées.	Faiblesse pouvant facilement être corrigée.	Aucune faiblesse significative.	Aucune faiblesse apparente.
	Faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement ou peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement.	Capacité minimale acceptable; devrait satisfaire aux exigences minimales de rendement.	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces.	Capacité très satisfaisante - devrait obtenir des résultats très efficaces.	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats supérieurs.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (ETAPE 1)

TABLE B1

N° d'étape	Désignation	% du prix total de la soumission	Montant ferme \$ CAN	Date d'échéance suivant l'attribution du contrat
1	Achèvement des principaux activités : a, b et c	30 %		Au plus tard 4 mois suivant l'attribution du contrat
2	Achèvement des principaux activités : d,e,f,g et h	35%		Au plus tard 8 mois suivant l'attribution du contrat
3	Achèvement des principaux activités : i,j,k,l,m	35 %		Au plus tard 12 semaines suivant l'attribution du contrat. (obligatoire)
Total du PRIX ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION (TPS en sus le cas échéant)				

Dépenses additionnelles

i) Voyages

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/menu-travel-voyage-eng.asp.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable du projet. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

ii) Travaux non prévus

Les coûts en main d'œuvre pour les travaux non prévus allant au-delà de la portée de l'offre et demandés par le CNRC, seront facturés selon les tarifs suivants :

Gestionnaire de projet _____/\$ heure

Ingénieur principal _____/\$ heure

Ingénieur _____/\$ heure

Technologue _____/\$ heure

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remarque : Le coût des dépenses additionnelles en i) et ii) ci-dessus **ne doit pas** être inclus dans l'évaluation financière

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX

Veillez vous référer à l'article 1, "Interprétation", des conditions générales 2040 applicables au contrat pour obtenir les définitions complètes des notions reliées aux renseignements originaux et ainsi vous aider à déterminer les renseignements qui doivent être divulgués.

L'entrepreneur répond aux questions suivantes :

1. N° du contrat :
2. Quel est le titre descriptif de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (FIP)?
3. Description sommaire du FIP et s'il y a lieu des différents systèmes et sous-systèmes
4. Quel est ou était l'objectif du projet?
5. Expliquer comment et dans quelle mesure la FIP répond à l'objectif du projet (ex : solution avantageuse sur ce qui existe présentement, résout des problèmes ou offre des avantages).
6. À quelle(s) catégorie(s) appartiendrait de la façon la plus appropriée, selon vous, la FIP et pourquoi : brevet, invention, secret commercial, droit d'auteur, dessin industriel, droits sur les topographies de circuits intégrés, savoir-faire, autre?
7. Quels sont les caractéristiques ou les aspects de la FIP qui sont novateurs, utiles et sortent de l'ordinaire?
8. La FIP a-t-elle été mise à l'essai ou démontrée? Si oui, veuillez résumer les résultats.
9. Y-a-t-il eu publication ou divulgation? Si oui, à qui, quand, où et comment?
10. Quels sont les noms et adresses des inventeurs?
11. Fournir une description explicite et détaillée de la FIP élaborée pendant l'exécution du marché (renvoyer à la section pertinente du rapport technique s'il y a lieu).

Veillez spécifier le nom et le poste de la personne qui approuve ou autorise la divulgation. Cette personne devra signer la divulgation et y inscrire la date.

Signature Date

Nom Titre

Signature Date

Nom Titre (Autorité technique)

Solicitation No. - N° de l'invitation
31034-142736/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31034-142736

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38038

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic211
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D - NON - ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série **31034-147237/A-TABL/ISM**, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série :

31034-147237/A et tout contrat(s) résultant

Signature

Date

Task Authorization Autorisation de tâche

Instruction for completing the form PWGSC - TPSGC 572 - Task Authorization
(Use form DND 626 for contracts for the Department of National Defence)

Instruction pour compléter le formulaire PWGSC - TPSGC 572 - Autorisation de tâche
(Utiliser le formulaire DND 626 pour les contrats pour le ministère de la Défense)

Contract Number

Enter the PWGSC contract number.

Numéro du contrat

Inscrire le numéro du contrat de TPSGC.

Contractor's Name and Address

Enter the applicable information

Nom et adresse de l'entrepreneur

Inscrire les informations pertinentes

Security Requirements

Enter the applicable requirements

Exigences relatives à la sécurité

Inscrire les exigences pertinentes

Total estimated cost of Task (GST/HST extra)

Enter the amount

Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus)

Inscrire le montant

For revision only

Aux fins de révision seulement

TA Revision Number

Enter the revision number to the task, if applicable.

Numéro de la révision de l'AT

Inscrire le numéro de révision de la tâche, s'il y a lieu.

Total Estimated Cost of Task (GST/HST Extra) before the revision

Enter the amount of the task indicated in the authorized TA or, if the task was previously revised, in the last TA revision.

Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) avant la révision

Inscrire le montant de la tâche indiquée dans l'AT autorisée ou, si la tâche a été révisée précédemment, dans la dernière révision de l'AT.

Increase or Decrease (GST/HST Extra), as applicable

As applicable, enter the amount of the increase or decrease to the Total Estimated Cost of Task (GST/HST Extra) before the revision.

Augmentation ou réduction (TPS/TVH en sus), s'il y a lieu

S'il y a lieu, inscrire le montant de l'augmentation ou de la réduction du Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) avant la révision.

1. Required Work: Complete sections A, B, C, and D, as required.

1. Travaux requis : Remplir les sections A, B, C et D, au besoin.

A. Task Description of the Work required:

Complete the following paragraphs, if applicable. Paragraph (a) applies only if there is a revision to an authorized task.

A. Description de tâche des travaux requis :

Remplir les alinéas suivants, s'il y a lieu : L'alinéa (a) s'applique seulement s'il y a révision à une tâche autorisée.

(a) Reason for revision of TA, if applicable: Include the reason for the revision; i.e. revised activities; delivery/completion dates; revised costs. Revisions to TAs must be in accordance with the conditions of the contract. See Supply Manual 3.35.1.50 or paragraph 6 of the Guide to Preparing and Administering Task Authorizations.

(a) Motif de la révision de l'AT, s'il y a lieu : Inclure le motif de la révision c.-à.-d., les activités révisées, les dates de livraison ou d'achèvement, les coûts révisés. Les révisions apportées aux AT doivent respecter les conditions du contrat. Voir l'article 3.35.1.50 du Guide des approvisionnements ou l'alinéa 6 du Guide sur la préparation et l'administration des autorisations de tâches.

(b) Details of the activities to be performed (include as an attachment, if applicable)

(b) Détails des activités à exécuter (joindre comme annexe, s'il y a lieu).

(c) Description of the deliverables to be submitted (include as an attachment, if applicable).

(c) Description des produits à livrer (joindre comme annexe, s'il y a lieu).

(d) Completion dates for the major activities and/or submission dates for the deliverables (include as an attachment, if applicable).

(d) Les dates d'achèvement des activités principales et (ou) les dates de livraison des produits (joindre comme annexe, s'il y a lieu).

B. Basis of Payment:

Insert the basis of payment or bases of payment that form part of the contract that are applicable to the task description of the work; e.g. firm lot price, limitation of expenditure, firm unit price

C. Cost of Task:**(a) Insert Option 1 or 2:****Option 1:**

Total estimated cost of Task (GST/HST extra): Insert the applicable cost elements for the task determined in accordance with the contract basis of payment; e.g. Labour categories and rates, level of effort, Travel and living expenses, and other direct costs.

Option 2:

Total cost of Task (GST/HST extra): Insert the firm unit price in accordance with the contract basis of payment and the total estimated cost of the task.

(b) Insert GST/HST as a separate item under the Basis of Payment**D. Method of Payment**

Insert the method(s) of payment determined in accordance with the contract that are applicable to the task; i.e. single payment, multiple payments, progress payments or milestone payments. For milestone payments, include a schedule of milestones.

B. Base de paiement :

Insérer la base ou les bases de paiement qui font partie du contrat qui sont applicables à la description du travail à exécuter : p. ex., prix de lot ferme, limitation des dépenses et prix unitaire ferme.

C. Coût de la tâche :**(a) Insérer l'option 1 ou 2****Option 1 :**

Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) Insérer les éléments applicables du coût de la tâche établies conformément à la base de paiement du contrat. p. ex., les catégories de main d'œuvre, le niveau d'effort, les frais de déplacement et de séjour et autres coûts directs.

Option 2 :

Coût total de la tâche (TPS/TVH en sus) : Insérer le prix unitaire ferme conformément à la base de paiement du contrat et le coût estimatif de la tâche.

(b) Insérer la TPS/TVH comme élément distinct sous la Base de paiement**D. Méthode de paiement**

Insérer la ou les méthode(s) de paiement établit conformément au contrat et qui sont applicable(s) à la tâche; c.-à.-d., paiement unique, paiements multiples, paiements progressifs ou paiements d'étape. Pour ces derniers, joindre un calendrier des étapes.

2. Authorization(s):

The client and/or PWGSC must authorize the task by signing the Task Authorization in accordance with the conditions of the contract. The applicable signatures and the date of the signatures is subject to the TA limits set in the contract. When the estimate of cost exceeds the client Task Authorization's limits, the task must be referred to PWGSC.

3. Contractor's Signature

The individual authorized to sign on behalf of the Contractor must sign and date the TA authorized by the client and/or PWGSC and provide the signed original and a copy as detailed in the contract.

2. Autorisation(s) :

Le client et (ou) TPSGC doivent autoriser la tâche en signant l'autorisation de tâche conformément aux conditions du contrat. Les signatures et la date des signatures appropriées sont assujetties aux limites d'autorisation de tâche établies dans le contrat . Lorsque l'estimation du coût dépasse les limites d'autorisation de tâches du client, la tâche doit être renvoyée à TPSGC.

3. Signature de l'entrepreneur

La personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur doit signer et dater l'AT, autorisée par le client et (ou) TPSGC et soumettre l'original signé de l'autorisation et une copie tel que décrit au contrat.



Task Authorization Autorisation de tâche

Contract Number - Numéro du contrat

Contractor's Name and Address - Nom et l'adresse de l'entrepreneur	Task Authorization (TA) No. - N° de l'autorisation de tâche (AT)
	Title of the task, if applicable - Titre de la tâche, s'il y a lieu
	Total Estimated Cost of Task (GST/HST extra) Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) \$

Security Requirements: This task includes security requirements
Exigences relatives à la sécurité : Cette tâche comprend des exigences relatives à la sécurité

No - Non Yes - Oui If YES, refer to the Security Requirements Checklist (SCRL) included in the Contract
Si OUI, voir la Liste de vérification des exigences relative à la sécurité (LVERS) dans le contrat



For Revision only - Aux fins de révision seulement

TA Revision Number, if applicable Numéro de révision de l'AT, s'il y a lieu	Total Estimated Cost of Task (GST/HST Extra) before the revision Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) avant la révision \$	Increase or Decrease (GST/HST Extra), as applicable Augmentation ou réduction (TPS/TVH en sus), s'il y a lieu \$
--	---	--

Start of the Work for a TA : Work cannot commence until a TA has been authorized in accordance with the conditions of the contract.

Début des travaux pour l'AT : Les travaux ne peuvent pas commencer avant que l'AT soit autorisée conformément au contrat.

1. Required Work: - Travaux requis :

A. Task Description of the Work required - Description de tâche des travaux requis	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
B. Basis of Payment - Base de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
C. Cost of Task - Coût de la tâche	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
D. Method of Payment - Méthode de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>



Contract Number - Numéro du contrat

2. Authorization(s) - Autorisation(s)

By signing this TA, the authorized client and (or) the PWGSC Contracting Authority certify(ies) that the content of this TA is in accordance with the conditions of the contract.

En apposant sa signature sur l'AT, le client autorisé et (ou) l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de cette AT respecte les conditions du contrat.

The client's authorization limit is identified in the contract. When the value of a TA and its revisions is in excess of this limit, the TA must be forwarded to the PWGSC Contracting Authority for authorization.

La limite d'autorisation du client est précisée dans le contrat. Lorsque la valeur de l'AT et ses révisions dépasse cette limite, l'AT doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation.

Name and title of authorized client - Nom et titre du client autorisé à signer

Signature

Date

PWGSC Contracting Authority - Autorité contractante de TPSGC

Signature

Date

3. Contractor's Signature - Signature de l'entrepreneur

Name and title of individual authorized - to sign for the Contractor
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur

Signature

Date



Claim for Progress Payment Demande de paiement progressif

If necessary, use form PWGSC-TPSGC 1112 to record detail costs
Si nécessaire, utiliser le formulaire PWGSC-TPSGC 1112 pour inscrire les coûts détaillés

Contractor's Name and Address Nom et adresse de l'entrepreneur	Claim No. N° de la demande	Date YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ	Contract Price - Prix contractuel
	File No. - N° du dossier		Contract Serial No. N° de série du contrat
Contractor's Procurement Business Number (PBN) Numéro d'entreprise-appvisionnement (NEA) de l'entrepreneur		Financial Code(s) - Code(s) financier(s)	

Contractor's Report of Work Progress (if needed, use additional sheets)
Compte rendu de l'avancement des travaux par l'entrepreneur (si nécessaire, utiliser des feuilles supplémentaires)

Period of work covered by the claim Période des travaux visée par la demande ▶	Current Claim Demande courante		Previous Claims Demandes précédentes		Total to Date Total à date (A + B)
	(A)	Tax Rate Taux de taxe	(B)	Tax Rate Taux de taxe	
Description: (Expenditures must be claimed in accordance with the basis and/or method of payment of the contract) Description : (Les dépenses doivent être réclamées conformément à la base de paiement et (ou) à la méthode de paiement du contrat).					
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
		%		%	
Contractor's GST No. N° de TPS de l'entrepreneur	Subtotal Sous-total				
Contractor's QST No. No. de TVQ de l'entrepreneur	Applicable taxes Taxes applicables				
Total					
Less holdbacks on expenditures only (Applicable taxes excluded) Moins les retenues sur les dépenses uniquement (Taxes applicables en sus)					

Total Amount of Claim (including applicable taxes)
Montant total de la demande (incluant les taxes applicables)

Percentage of the work completed Pourcentage des travaux achevés	%	Current Claim Demande courante	▶	Amount due Montant dû
---	---	-----------------------------------	---	--------------------------

Claim No.
N° de la demande

Contract Serial No.
N° de série du contrat

CERTIFICATE OF CONTRACTOR

I certify that:

- All authorizations required under the contract have been obtained. The claim is consistent with the progress of the work and is in accordance with the contract.
- Indirect costs have been paid for or accrued in the accounts.
- Direct materials and the subcontracted work have been received, accepted and either paid for or accrued in the accounts following receipt of invoice from supplier/subcontractor, and have been or will be used exclusively for the purpose of the contract.
- All direct labour costs have been paid for or accrued in the accounts and all such costs were incurred exclusively for the purpose of the contract;
- All other direct costs have been paid for or accrued in the accounts following receipt of applicable invoice or expense voucher and all such costs were incurred exclusively for the purpose of the contract; and
- No liens, encumbrances, charges or other claims exist against the work except those which may arise by operation of law such as a lien in the nature of an unpaid contractor's lien and in respect of which a progress payment and/or advance payment has been or will be made by Canada.

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

J'atteste que :

- Toutes les autorisations exigées en vertu du contrat ont été obtenues. La demande correspond à l'avancement des travaux et est conforme au contrat.
- Les coûts indirects ont été réglés ou portés aux livres.
- Les matières directes et les travaux de sous-traitance ont été reçus, et le tout a été accepté et payé, ou encore porté aux livres après réception de factures envoyées par le fournisseur ou le sous-traitant; ces matières et ces travaux ont été ou seront utilisés exclusivement aux fins du contrat.
- Tous les coûts de la main-d'oeuvre directe ont été réglés ou portés aux livres et tous ces coûts ont été engagés exclusivement aux fins du contrat.
- Tous les autres coûts indirects ont été réglés ou portés aux livres après réception des factures ou pièces justificatives pertinentes et tous ces coûts ont été engagés exclusivement aux fins du contrat.
- Il n'existe aucun privilège ni demande ou imputation à l'égard de ces travaux sauf ceux qui pourraient survenir par effet de la loi, notamment le privilège d'un entrepreneur non payé à l'égard duquel un paiement progressif et/ou un paiement anticipé a été ou sera effectué par le Canada.

Contractor 's Signature - Signature de l'entrepreneur

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Check the box if the claim is being made with respect to advance payment provisions included in the basis of payment of the contract.

Cocher la case si la demande est faite en rapport avec les dispositions relatives aux paiements anticipés qui se trouvent dans la base de paiement du contrat.

This claim, or a portion of this claim, is for an advance payment.

Cette demande, ou une partie de cette demande, est pour un paiement anticipé.

I certify that:

- The funds received will be used solely for the purpose of the contract and attached is a complete description of the purpose to which the advance payment will be applied.
- The amount of the payment is established in accordance with the conditions of the contract.
- The contractor is not in default of its obligations under the contract.
- The payment is related to an identifiable part of the contractual work.

J'atteste que :

- Les fonds reçus ne serviront uniquement qu'aux fins du contrat; ci-joint est une description complète des fins auxquelles le paiement anticipé sera utilisé.
- Le montant du paiement est établi conformément aux conditions du contrat.
- L'entrepreneur n'a pas manqué à ses obligations en vertu du contrat.
- Le paiement porte sur une partie identifiable des travaux précisés dans le contrat.

Contractor 's Signature - Signature de l'entrepreneur

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

CERTIFICATES OF DEPARTMENTAL REPRESENTATIVES

Scientific/Project/Inspection Authority: I certify that the work meets the quality standards required under the contract, and its progress is in accordance with the conditions of the contract.

Inspection Authority (all other contracts): I certify that the quality of the work performed is in accordance with the standards required under the contract.

ATTESTATIONS DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

Autorité scientifique ou responsable du projet / de l'inspection : J'atteste que les travaux sont conformes aux normes de qualité exigées en vertu du contrat et que leur avancement est conforme aux conditions du contrat.

Responsable de l'inspection (tous les autres contrats) : J'atteste que la qualité des travaux exécutés est conforme aux normes exigées en vertu du contrat.

Signature of Scientific / Project / Inspection Authority
Signature de l'autorité scientifique ou responsable du projet / de l'inspection

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

PWGSC Contracting Authority: I certify that, to the best of my knowledge, the claim is consistent with the progress of the work and is in accordance with the contract. This claim, however, may be subject to further verification and any necessary adjustment before final settlement.

Autorité contractante de TPSGC : J'atteste, au meilleur de ma connaissance, que la demande correspond à l'avancement des travaux et est conforme au contrat. Toutefois, cette demande pourrait faire l'objet d'une autre vérification et de tout rajustement nécessaire avant le règlement final.

Contracting Authority Signature de l'autorité contractante

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Client's Authorized Signing Officer - (must sign the interim claim): I certify that the claim is in accordance with the contract.

Signataire autorisé du client - (doit signer la demande provisoire) : J'atteste que la demande est conforme au contrat.

Client Signature du client

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)

Client's Authorized Signing Officer - (must sign the final claim): I certify that all goods have been received and all services have been rendered, that the work has been properly performed and that the claim is in accordance with the contract.

Signataire autorisé du client - (doit signer la demande finale) : J'atteste que tous les biens ont été reçus, que tous les services ont été rendus, que tous les travaux ont été exécutés convenablement, et que la demande est conforme au contrat.

Client Signature du client

Title - Titre

Date (YYYY-MM-DD / AAAA-MM-JJ)